

Quand une femme est agressée, le doute n'est pas permis.

Annie Ferrand ¹

Nausée. Colère d'opprimée flouée et foulée aux pieds. Voilà ce qui me vient en ce jour où la réalité revient dans les rails du prévisible : **un dossier accablant dans une affaire de viol** – état de NY c/ DSK - **s'évapore** par la magie d'un procès d'intention. La notion de crédibilité de la victime a prévalu sur le crédit que la justice accorde à ses propres experts. En effet, le rapport médico-légal concernant Mme Diallo a révélé la présence de sperme de l'accusé et des lésions assez caractéristiques pour qu'il **conclue** : "**Diagnostic: agression.**". Le 22.08, la justice s'est prononcée sur la cause de l'abandon des poursuites : les éléments rassemblés ne permettraient pas d'accréditer la version de la plaignante au delà d'un « doute raisonnable ». Car la poursuite aurait dû prouver hors de « tout doute raisonnable » qu'un crime a été commis et que c'est l'accusé qui l'a commis. Ma question est : pourquoi la présence d'ADN de l'accusé et des traces qui, selon les médecins, sont l'indice d'une agression, ne prouvent pas « au-delà du doute raisonnable » que l'accusé a agressé la victime ?

1- Un soupçon raisonnable...

Le procureur a des visées électoralistes en abandonnant les poursuites. Cependant, il a trouvé une raison très crédible. Sa seule certitude est qu'il y a eu « acte sexuel », mais quant à savoir si Mme Diallo a été forcée, aucune certitude ne serait possible. Le seul élément qu'il retient comme « preuve » indubitable est la présence de sperme. **Exit les traces de violence.** Pourquoi ignorer des éléments tangibles ? Pourquoi une vision partielle devient crédible ? Car elle entérine la version sexiste que médias et avocats de DSK martèlent depuis le début : *il y a eu relation sexuelle*. Or cela signifie simplement que l'affaire est jugée d'avance. Car les notions de *relation sexuelle* et de viol s'opposent : l'une est une relation normale, l'autre est une agression qui a pour arme le pénis. La thèse de la *relation sexuelle* n'est corroborée qu'en l'absence de preuve d'agression. A l'instar des militantes de New York, j'insiste : **les traces de violence ne signifient donc rien ?**

Non. Les avocats de DSK l'affirment comme une évidence : les lésions constatées « *peuvent avoir été provoquées par un rapport sexuel consenti* ». Ah bon ? des ecchymoses au sexe ? Une partie de « plaisir » bien douloureuse pour madame ! **Mensonge insultant.** Selon le procureur : « *Les preuves physiques, scientifiques et d'autres natures indiquent que l'accusé a engagé un acte sexuel précipité avec la plaignante...* ». Précipité ? Comme « *il s'est précipité sur moi pour m'agresser* » ou comme « *il était pressé... un avion à prendre* » ? **Jeu de mot insultant.** Pourquoi un tel mépris ? Car les lésions constatées n'ont pu corroborer « au delà du doute raisonnable » la thèse de l'agression. Le lien d'évidence entre violence et préjudice a été rompu. Par quoi ? Par l'idée que la plaignante ait pu consentir à la violence. Car, rappelons-le, le préjudice est un dommage, en tant que tel indésirable pour la victime. Si la plaignante a consenti à la violence, la violence n'est plus un préjudice. **Voilà une idée bien sexiste qui établit un double standard en matière d'agression : la violence ne porte pas en soi préjudice aux femmes car elles peuvent en jouir. Ce qui porte préjudice est que la plaignante n'ait pas consenti à ce qui s'est passé, quelle qu'en soit la violence.**

Ainsi, la plaignante *a pu* consentir à la violence... *peut-être* est-elle masochiste. Cette possibilité a été capable de mettre en doute l'évidence d'une agression ayant laissé des traces. Ce raisonnement a même tenu contre toute probabilité. Une femme proposerait des actes

¹ Merci aussi à Olga, Christine, Florence, Sarah : votre lucidité éclaire jusqu'à l'horizon de nos luttes.

sadomasochistes à un inconnu sur son lieu de travail ? alors que 90% des adeptes du SM² sont des hommes et qu'aucune femme ne se risquerait d'elle-même à un scénario brutal avec un inconnu ? Invraisemblable. Pourquoi ce doute de masochisme est jugé si « raisonnable » ? Il est parvenu à neutraliser des **preuves accablantes d'agression** alors qu'il ne correspond ni à une réalité statistique ni à un raisonnement logique. En effet, comment une probabilité de 0.0...01% (l'employée masochiste qui tombe sur un client sadique) peut-elle mettre en doute une thèse à 100% corroborée (agression) ? Ce soupçon relève d'une sociologie folle où règne la probabilité infinitésimale. D'où vient alors sa « crédibilité » ? De son « réalisme ». En effet, **le soupçon de masochisme féminin est instillé par toute une culture sexiste**. Cette chimère résonne à divers niveaux de fabrication de la vision dominante du réel : des sciences de la sexualité³ à l'art (Dworkin, 1974), en passant par la pornographie. La crédibilité de ce soupçon est désormais imposée par la propagande d'un empire multimilliardaire : l'industrie proxénète et ses secteurs promotionnels - pornographie, publicité, magazines, clip musicaux (Dines, 2005 ; Poulin, 2007). Il est donc aussi « raisonnable » que la réalité, en tant que l'idéologie construit la perception de la réalité. Les industriels du sexisme imposent une fiction « réaliste » faite de chimères : « *la soubrette qui aguiche* », la racisée⁴ « *qui a le sang chaud* », la « *masochiste qui jouit d'être contrainte et brutalisée* », la « *vendue qui ferait tout pour de l'argent* ». Dans notre culture pornographiée (Poulin, 2009), la « *soubrette masochiste prostituée* » existe, telle une probabilité « réaliste » créée par un faisceau de messages réels (scénario de films, publicités sexistes), causés par l'expansion du proxénétisme. Les industriels créent ainsi le soupçon « réaliste » que toute femme est *masochiste*. Aucune de ses souffrances (servilité, exil, etc.) ne résiste au stigmat. Surtout si plane le soupçon qu'elle est une *vendue*, la simulatrice absolue. Lever ce doute revient alors à « nier la réalité » (porno-proxénète) basée sur la probabilité (virtuellement énorme) que « *des femmes comme ça existent* ». Or nier la réalité n'est pas raisonnable.

2- ... dans un raisonnement douteux...

Il est navrant de constater la similitude entre la « raison » sceptique de cette justice et les raisonnements spontanés des individus qui ont « leur » opinion sur l'affaire. En effet, les réactions des proches de DSK ou de passant-e-s interviewé-e-s par les médias, trahissent un même esprit soupçonneux. Apparaît alors **un déni obstiné, construit par un raisonnement « de bon sens » probabiliste : celui du « ça se peut » et « ça se peut pas »**.

a) « *Ça se peut* » que ce soit une femme prostituée, qu'elle soit masochiste, « *ça se peut* » qu'une femme de ménage piège un client. Si « *ça se peut* », même à 0,01%, on ne peut pas être sûr à 100% qu'elle dise vrai. *Toutes choses égales par ailleurs* et *toute proportion gardée*, il est donc impossible de lever « raisonnablement » ce doute !

² Chiffres avancés par une domina, Jeanne de Berg ([ici](#)). Le masochisme chez les femmes étant causé par une socialisation sexiste (menaces quotidiennes, agressions vécues), il est inacceptable d'un point de vue éthique. Pourquoi le droit ne les protège pas ? Il le fait bien des suicidaires... Je suis contre ce contrôle, dans l'absolu. Mais tant que les inégalités existent, l'autodestruction des opprimé-e-s n'est pas un libre choix. Elle entérine l'œuvre dominante de destruction et de haine de soi.

³ Selon Freud, la "sexualité féminine" est masochiste en vertu de la Nature de la Pulsion et du Fantôme (Ferrand, 2010). La sexologie prend pour modèle les "perversions". Y compris sadisme, voyeurisme, exhibitionnisme, prostitution, qui sont commises surtout par des hommes contre des femmes. C'est définir la sexualité comme une violence sexiste (Jeffreys, 1997). « Masochisme féminin » est une des entrées du *Larousse de la sexualité* (Mimoun, 2007 : 545).

⁴ « Personne opprimée et exploitée dans le cadre des rapports sociaux de « race » » (Falquet, 2011). Le remarquable article de Jules me permet de dire que la pornographie est centrale dans de ce qu'elle nomme « *le continuum néolibéral de la violence militaro-masculine* », basé sur « *l'expropriation de la sexualité des femmes* » théorisée par Paola Tabet (2001).

b) « *Ça se peut pas* » qu'un « *séducteur* » viole les femmes car il les aime, « *ça se peut pas* » qu'un violeur aille tranquillement dîner après avoir violé, qu'il mette sa carrière en danger pour une femme de ménage. Si « *ça se peut pas* », alors il existe un soupçon irréductible de mensonge. Le doute qu'elle ait menti est donc très raisonnable.

Conclusion : les plus « objectifs » affirmeront que l'on ne peut pas juger - à classer sans suite. Ceux dont le raisonnement est le plus formaté diront qu'il est raisonnable de penser qu'elle a menti - à poursuivre pour dénonciation calomnieuse. Le jury populaire a parlé, par l'entremise de la propagande médiatico-porno-publicitaire.

En fait, tous ces raisonnements trahissent l'emprise qu'a l'idéologie⁵ sur les gens et leur perception de la réalité. Car la réalité est toute autre. **Les spéculations à base de « ça se peut » sont des mythes de propagande. Les certitudes à base de « ça se peut pas » découlent du négationnisme dominant.** Rétablissons quelques vérités.

OUI, les « séducteurs » violent les femmes... car ils sont sexistes : ils ont une haute opinion de « l'Homme », ils ont un besoin compulsif de mettre les femmes à « leur place » de « femme », ils célèbrent la « conquête », c'est à dire l'assaut qui mène à la reddition.

OUI, un violeur peut reprendre le cours normal de sa vie juste après les faits ... car pour lui c'est un « rapport sexuel ». Le conjoint qui insiste jusqu'à ce que sa femme cède : il a violé. Ça l'empêche de dormir après ? Celui qui invite une copine sous un faux prétexte et, multipliant mensonges et dénis, provoque sa confusion et son consentement sous emprise : il a violé. Ça l'empêche de se vanter après ?

OUI, un violeur peut agir en un éclair... car il a bien souvent une expérience de délinquant ou criminel en série. La réputation de « séducteur » en est un signe. Elle trahit des habitudes de harcèlement connues de tous, donc une impunité, source de montée en puissance des agressions. Il est d'autant plus déterminé, sans mauvaise conscience, qu'il est protégé : le cumul des privilèges (sexistes, racistes, capitalistes, filiaux) est donc un facteur déterminant du viol. Son opportunisme se base sur une évaluation rapide de la vulnérabilité sociale de la victime. Les stigmates visibles de subordination sont donc déterminants. En effet, le viol, en tant que crime politique, sanctionne le « délit de faciès » d'être *femme*, d'autant plus si elle est enfant, et/ou corvéable, et/ou racisée.

OUI, un homme peut violer une femme prostituée ... car c'est l'objet même du contrat prostitutionnel ! Le statut de femme prostituée découle de et entraîne une perte radicale des droits fondamentaux. C'est pourquoi le viol (rapport non désiré), voire le sadisme et la torture (dits « SM ») subis par elle sont légaux (Dworkin, 2007). Les accusés agitent donc, dès qu'ils le peuvent, le soupçon de prostitution pour banaliser voir blanchir leur délits et crimes.

La banalité du viol est une réalité que toutes les femmes connaissent et que les militantes reconnaissent comme « la réalité objective ». Mais l'idéologie dit « impossibles » les exactions quotidiennes du pouvoir et dit « possibles » des contrevérités exactement opposées. Elle diffuse une pensée commune incohérente pour cacher que l'oppression est un système cohérent, étendu et organisé. **L'analyse globale des systèmes de pouvoir est minée par une objection jugée rationnelle : « y'en-a-des-qui ».** Face à la réalité de l'exploitation domestique (Delphy, 1998), les sceptiques rétorquent « *y'en-a-qui vivent aux crochets de leur mari* ». Violence masculine à domicile, en entreprise ? « *Y'en-a-qui sont violentes envers les hommes* ». Face aux enquêtes, à une cohérence rendue à la réalité, ils ne sont saisis d'aucun doute. La probabilité statistique s'obstine : « *y'en-a-qui* ». D'où vient leur certitude ? Où sont réellement ces femmes ? Deux réponses : « tout le monde le sait » et un exemple personnel,

⁵ Nul idéalisme ici : cet empire n'est que l'effet psychique des relations de pouvoir (Guillaumin, 1978 ; Michard, 2002).

presque toujours sexiste. Apparaît alors le socle de la « rationalité » probabiliste : un consensus jamais questionné et une fausse perception de la réalité.

3-... cela crée un doute rédhibitoire.

Dans ce contexte de suspicion organisée, face à cette « raison » probabiliste, **que pèse la parole d'une femme ? Rien**. Doublement rien. D'abord, elle est subalterne, c'est pourquoi tant de soupçons (masochiste, prostituée) pèsent sur sa « caste » ([Delphy](#), 2005). Ensuite, pour témoigner, elle ne peut s'abstraire de ce corps de *femme* où les porno-publicitaires projettent leurs soupçons. Or, dans les affaires de violences sexistes à caractère « sexuel », le faisceau de soupçons sur la « sexualité » (de l'agresseur et de la victime) l'emporte. La plaignante n'est donc pas crédible au plan structurel. La parole de Mme Diallo, elle, ne vaut quadruplement rien. Pour faire entendre sa voix par une institution du pouvoir – la justice – elle a dû affronter l'obstacle de classe. **Prolétaire**, elle ne peut jeter des fortunes à des avocats pour qu'ils sapent la partie adverse. Simple témoin, elle reste à la merci des intérêts d'un procureur à aller jusqu'au procès (en France le système est [tout autre](#) et abandonne les victimes dès le début). De plus, plane sur elle une « réputation » de prolétaire, un soupçon de vénalité et de perfidie. Aujourd'hui, les porno-proxénètes le mêlent au stigmate de *masochisme féminin*. En effet, ils recyclent toutes les hiérarchies pour exciter les hommes à la violence sexiste. Les rôles de la « soubrette » et « l'infirmière » décuplent la brutalité, censée la « remettre à sa place » de sexe et de classe. Dans ces scénarios, la femme « se donne des airs professionnels » mais est là pour autre chose : se faire brutaliser. Ils créent ainsi le mythe de la **double masochiste et double manipulatrice** : vraie femme (perfidie et masochiste) et fausse professionnelle. Ils font peser sur les femmes cantonnées dans les métiers « féminins » un [danger considérable](#). Pour témoigner, Mme Diallo ne peut pas non plus s'abstraire de ce corps de **femme Noire** où les porno-publicitaires projettent leurs messages racistes. En effet, la hiérarchie raciste est un élément clé du discours de haine qu'est la pornographie ([Dworkin](#), 1986). Andrea Dworkin décrit les brutalités inouïes que déchaînent les pornographes contre les actrices racisées, surtout Noires et Asiatiques. Leur message : **double masochiste**, la « *femme chaude* du Sud » ou « *docile* d'Asie ». Noire, Mme Diallo incarne aussi ce Sud que le pouvoir du Nord diabolise. Tout ce que l'idéologie en dit est qu'il produit de la misère et des guerres incompréhensibles, qui débarquent sur les côtes paisibles du Nord de potentiel-les envahisseurs-euses. Opprimée, Mme Diallo représente toute cette masse d'individus interchangeables, dépouillés de toute singularité (Guillaumin, 1978). En tant que Noire et **Immigrée**⁶, elle incarne donc le spectre d'une migration qui déstabilise le système : sa sécurité, son économie sociale, son « identité nationale » voire sa stabilité démographique et raciale ([aux USA](#)). Le soupçon plane alors : **mensonge et fraude**. Il est dès lors facile de la renvoyer à un stigmate : la « **clandestine** » (ou « **illegal** » aux USA). Cet adjectif apparenté au domaine de la criminalité s'est transmuté en nom pour désigner exclusivement celles-ces qui, par leur « délit » (absence de papiers de séjour) tracent de nouvelles frontières morales et politiques. Une large panoplie de [dispositifs d'enfermement](#) sont essayés sur cette population (cf [Marie Claire Caloz Tschopp](#)), qui refont vivre le mot et la réalité des « camps » et créent, là encore, des « humains superflus » ([Hannah Arendt](#), 1951)⁷. **Femme, Noire, Prolétaire**,

⁶ Ce terme ici désigne le résultat de la migration. Mais ce processus est inachevable, car la construction des terres en nations, et leur organisation par des logiques Nords/Suds, brisent les tentatives d'identité des migrant-e-s : droits sociaux et civiques, légitimité professionnelle, reconnaissance de leur langue et de leur mémoire, etc.

⁷ Je remercie Olga pour ces références et réflexions, et pour sa relecture.

Immigrée. Elle incarne quatre fois un spectre, la menace des « *parasites-dont-On-ne-sait-pas-ce-qu'elles-nous-veulent* ». En portant plainte, elle dément quatre fois la « raison » dominante qui répète, ahurie : *Comment ose-t-elle ? elle n'était « pas censée survivre »* (Audre Lorde, 1995) ! **Et pourtant, elle est là, elle dénonce.** Que peuvent faire les agents d'un pouvoir qui jette sur son spectre des soupçons accablants ? Ils ne peuvent que douter « raisonnablement » d'elle.

Le « doute raisonnable » qui annule des preuves accablantes d'agression vient de loin. Que la victime puisse consentir à la violence, être prostituée, manipulatrice, menteuse et fraudeuse vient d'un faisceau de présomptions idéologiques. Ces présomptions sont « crédibles » au delà de toute raison car elles sont portées par un système : la politique sexuelle du complexe proxo-industriel, les politiques de migration, le néocolonialisme et la prolétarianisation des masses, en particulier des femmes. En fait, **le « doute raisonnable »** qui accable les victimes de crimes politiques (violence sexiste, patronale ou parentale, persécution nationaliste) **n'est que soupçon idéologique.** Il est donc bien plus crédible que la parole d'un-e subalterne. De plus, la spéculation probabiliste est logique et le soupçon (masochisme, prostitution, perfidie) est « réaliste » car idéologique. Alors, se forge une intime conviction sous forme d'un doute, crédible comme la réalité. Son évidence se passe de toute démonstration. Il ne peut donc être raisonnablement levé. Certes, il n'est raisonnable qu'au prix d'un silence politique –la réalité, *vraie* et non *vraisemblable*, le démentirait sans appel. Mais il a quand même un poids de Raison et d'Objectivité. Des décideurs (police, jury, juge) peuvent donc l'opposer tacitement aux preuves les plus formelles, dans l'aveuglement le plus général. Un viol, condamné seulement si nul doute ne plane, est dès lors facilement blanchi.

4- Les faits et l'accusé sont des détails quand la plaignante est suspecte.

On l'a vu, toute preuve matérielle, aussi irréfutable puisse-t-elle nous paraître (un constat d'agression), peut se volatiliser sous l'effet du soupçon de masochisme. Dès que le lien entre violence et préjudice est rompu, les spéculations de « bon sens » peuvent aller bon train sur les raisons du « consentement » de la victime et ses motivations à se plaindre. La plaignante devient donc suspecte. Il s'agira alors d'évaluer si la plaignante est une « victime vraisemblable ». Alors, les soupçons se multiplient : *Elle a menti sur une chose ? alors elle ment sur tout (car elle est « clandestine »).* *Elle parle d'argent ? alors elle est là pour dépouiller l'accusé (car elle est prostituée).* De soupçon en soupçon, l'espoir de justice s'éloigne. Le cachet « bonne victime » en matière de violences politiques est illusoire, car la victime incarne un spectre venu du monde irrationnel des doutes et soupçons idéologiques.

Par exemple, le procureur (22.08), accuse Mme Diallo de :

- changer de version sur la chronologie des événements et son comportement après les faits ;
- faire un récit « précis et poignant » d'un viol collectif survenu en Guinée, mais qui serait faux. Ce mensonge serait très significatif car il démontre sa « *capacité à raconter une fiction avec une conviction totale [...]*elle pleurait, parlait avec hésitation, et semblait désespérée ».

Ces mises en doute révèlent un **aveuglement obstiné en matière de viol** : ignorer les effets psychiques du viol et les mécanismes de pouvoir qui mènent au viol et l'occulent. Le viol est un crime. Il provoque donc des dommages considérables. En particulier, une **mémoire traumatique** qui explique les incohérences du récit (désorientation spatio-temporelle, amnésie péri-traumatique, etc.) et les troubles corporels (par exemple, une discordance entre douleur et cause corporelle, toujours susceptible d'enflammer les **délires** idéologiques). En outre, le viol est l'effet et l'instrument d'un rapport de pouvoir. Sa dénonciation est donc incroyablement difficile pour les victimes. Les femmes ayant porté de fausses accusations de viol sont très

rare. Et parmi elles, la grande majorité – souvent des enfants et des adolescentes – n’ont pas menti sur les faits mais sur l’auteur. Pourquoi ? Parce qu’au moment de la plainte, le violeur était trop menaçant : encore à la maison, muté dans un service proche, etc. Souvent aussi, l’accusé n’est pas totalement innocent : il a juste moins de pouvoir sur elle que le criminel dont il ravive le souvenir traumatique. La force du récit alors témoigne d’une vérité : la plaignante a réellement été traumatisée, peut-être par un autre au même moment ou par l’accusé avant ou dans une moindre mesure. Balayer cette vérité, accuser la victime de mentir *sur tout*, permet d’éviter d’enquêter sur les bords de la route éclairée, dans l’ombre où prospèrent les délinquants et criminels impunis, ceux que leur pouvoir de classe protège.

En fait, **en matière de délits ou crimes politiques, la justice attend un « récit » de « victime idéale » car elle dénie le système qui les crée.** Elle ne croit donc ni au cumul des « malchances » ni à la relative « normalité » de la victime. Elle soupçonne les moindres incohérences alors même que la vie des subalternes est contrôlée par d’incessantes pressions contradictoires. D’où ces questions des policiers qui dévastent les victimes : « *Vous l’avez quand même suivi ? Vous n’avez rien dit ? etc.* ». Une femme qui, juste avant le viol, était habillée en jupe, à quatre pattes, dans la chambre de son agresseur, n’est pas crédible en portant plainte ? Si. Pour le comprendre, il faut voir la cohérence globale des faits : « femme à quatre pattes » ou en jupe = disponibilité ? uniquement en raison de la propagande porno-publicitaire. « Femme dans la chambre d’un homme » = à prendre ? uniquement car le « rapport de sexage » (Guillaumin, 1978) organise les relations individuelles entre femmes et hommes. Que faisait-elle là ? Elle nettoyait. « Femme de ménage » = bonne à tout ? seulement car sa servilité professionnelle (care, nettoyage, service) est issue de l’économie patriarcale où les femmes sont corvéables sans limites⁸. Pourquoi était-elle en jupe ? Déguisée en servante ? Car c’est son uniforme, une humiliation imposée par les codes classistes et sexistes régissant son métier. On le voit, **la plaignante a vu s’abattre sur elle une violence organisée à grande échelle, dont elle était la cible potentielle.** Sa stupeur est donc indubitable. Pourquoi ne va-t-elle pas immédiatement porter plainte ? Pour part, car elle se sent coupable : les phrases assassines des policiers sont déjà dans sa tête, car elles viennent de l’idéologie. Pourquoi parle-t-elle d’argent quand on lui demande quelle justice elle espère ? Car il existe pour elle une hiérarchie des urgences et une échelle des violences. Elle est prolétaire, sa vie est menacée par la pauvreté, encore plus que par les faits : sa survie psychique après le viol dépend donc surtout de sa sécurité économique. Parce qu’elle est victime d’une violence politique, elle adopte pour part le point de vue idéologique et ressent donc fatalisme, déni et honte. De plus, elle fera tout pour éviter les stéréotypes auxquels les dominants assignent les victimes de viol (« finie, irrécupérable, aigrie »). Face au crime sexiste par excellence, s’identifier à la prolétaire flouée par un puissant lui donne plus de combativité. Car se voir comme *une femme violée par un homme* la voue au stigmatisme et au naturalisme sexiste, sans recours à une culture dissidente qui politise la sexualité.

5 - Le récit « vraisemblable » des faits contre les victimes.

J’ai lu des dires d’avocats où les clichés les plus caricaturaux s’abattaient sur des femmes maltraitées : la « mauvaise mère » qui dresse son enfant contre le père, l’« âpre aux gains », la « mégère », l’« hystérique », la « mauvaise épouse » qui ne « tient pas sa maison » ou pousse son mari à la tromper. Ces clichés, étayés par des attestations d’amis du mari, ont

⁸ Colette Guillaumin (1992 : 91-92) analyse combien la servitude domestique détruit l’identité. Le portrait par [Susan Raes \(2007\)](#) de Hristina, femme de ménage bulgare, sans-papiers au Pays-Bas, montre avec tact que ce travail morcelé et chosifié.

pesé plus lourd que des mains courantes déposées par Madame, des lettres qui démontrent un harcèlement ou des relevés de compte qui prouvent l'escroquerie. Les juges alors ont prononcé les « torts partagés », voire condamné Madame à aussi rembourser les dettes. Les mères doivent négocier seules, parfois toutes les semaines, l'hébergement de leur enfant avec l'ex-conjoint violent. Parfois la femme ne peut se relever : l'insertion professionnelle, le statut quant à la nationalité, les ressources, le logement... tout ce que le conjoint a méticuleusement contrôlé et sapé devient source de déchéance sociale. Dernière punition alors : les Juges aux Affaires Familiales, évaluant surtout la capacité du parent à prendre en charge l'enfant, le confient au conjoint violent ! (cf. [Thiers-Vidal](#), 2006 ; [Carole Roussopoulos](#), 2003).

J'ai entendu des avocats et des éducateurs parler à des femmes demandant secours (asile ou protection face au conjoint) : *il faut te « préparer » à l'audience, pour ne pas commettre « d'erreur » et être « crédible »*. Quelles erreurs ? S'embrouiller, ne pas être sûre, se dédire. Réclamer ou accuser : risqué. Sourire en disant l'horreur : erreur fatale. Pourtant, ô combien commune pour les opprimé-e-s qui n'ont pas la légitimité sociale d'exister. Elles-ils s'excusent encore de se plaindre. Les femmes le font sans cesse : quand on nous bouscule, nous nous excusons en souriant, quand un inconnu nous harcèle, nous le repoussons en souriant... (Guillaumin, 1992 : 88). Être crédible ? Paraître bouleversée et sûre de ce que l'on dit est essentiel. De fait, aucun des symptômes graves des traumatismes n'est « crédible » : l'émoussement affectif causé par la dépersonnalisation, l'incrédulité causé par la déréalisation, l'approximation liée à l'évitement de penser, la confusion et le trouble de la réalité causés par les nuits blanches, les cauchemars éveillés et une sociabilité de somnambule. Or ils sont tous peu ou prou présents chez les femmes demandeuses d'asile ou échappées de la violence du conjoint et/ou brutalisées sexuellement.

En fait, il existe un gouffre entre l'esprit douteux qui juge et la conscience traumatisée de la victime. L'un soupçonne le stéréotype, l'autre s'épuise à coordonner ses fuites – hors de la réalité, hors d'elle-même, vers quelque chose d'enfin réel et enfin à soi. L'un veut voir des chimères idéologiques, l'autre se nie pour ne pas vivre en soi, dans le stéréotype où on l'a incarcérée. L'un peut tenir en équilibre sur une probabilité infinitésimale, l'autre a vu toutes les probabilités réalistes s'effondrer et la probabilité limite, réputée impossible et inévitable en même temps, se réaliser. L'un ne doute que raisonnablement. Peut-il saisir la stupeur et la panique nées du paradoxe que la réalité est impossible mais persiste à exister sous nos yeux ? Les vérités communes sont un possible prospérant hors-sol, la victime le sait car elle en a été débarquée. Comment l'esprit suspicieux pourrait ne pas en douter ? La violence a jeté la victime dans l'absurde et l'impossible. Or les institutions récuse ces réalités parallèles pour nier que leur système est absurde et impossible pour le plus grand nombre. Comment pourraient-elles lui rendre justice ?

Alors, il lui faut apprendre à parler sans mélanger les événements, les ordonner pour faire apparaître une logique vraisemblable et pleurer – pas trop, sinon c'est jugé théâtral. En un mot : mentir. Car une personne traumatisée a perdu, pour le moment, le fil de sa vie, le contact avec ses émotions. Une victime de violence politique ne peut restituer la logique des faits qu'en révélant une logique « invraisemblable », dite « impossible » par le pouvoir : le préjudice subi n'est pas fortuit, extrême ni individuel mais organisé, banal et pandémique.

Paraître « crédible » est alors une ultime violence institutionnelle. Les victimes doivent : s'abstraire d'elles-mêmes pour « jouer » la « victime idéale » ; nier leur expérience réelle pour faire le récit vraisemblable de leur souffrance ; réduire un faisceau de violences à un acte individuel, inexplicable par lui-même. Le cercle est vicieux. Pour être reconnues par les institutions du pouvoir, il leur faut [incarner un mythe](#). En retour, ces institutions justifient

leurs rejets par leur soupçon « raisonnable » qu'il y a mensonge. Au plan individuel, les victimes sont renvoyées vers un non-lieu, voire subissent des rétorsions (plainte pour dénonciation calomnieuse, expulsion, etc.). Au plan global, l'institution, en blanchissant des dominants, protège le système.

6- Rejeter les plaintes les plus crédibles pour toutes nous faire taire.

Nous avons assisté à un fiasco judiciaire en direct. Même des militantes ont été sidérées. Brutalement la réalité « invraisemblable » que nous dénonçons au quotidien est apparue « réelle » à nos propres yeux, car publiquement dévoilée. Pourtant, le pouvoir impose par des tours de magie quotidiens son impunité invraisemblable et un climat de terreur ciblée. Dans l'ombre, les refus de dépôt de plainte, les abandons de poursuite, les non-lieux sont la norme en matière de violence sexiste à caractère « sexuel ». Ce fiasco déchire le silence d'une « conspiration des oreilles bouchées » (Roussopoulos, 1995). Banalement, le droit se charge de blanchir les crimes politiques : faire reposer la qualification du crime de viol sur le consentement est une de ses méthodes. Aujourd'hui, la pression néolibérale sur les pratiques judiciaires est réelle. Résultat de 40 ans d'expansion de l'industrie proxénète, le mythe du « masochisme féminin » peut désormais occulter jusqu'aux franges les plus extrêmes du sexisme (viols avec coups, sadisme : dits « SM »). Qui peut le pire peut le moins : c'est la totalité des violences sexistes que visent à blanchir les industriels. En effet, ils n'attaquent pas seulement la sexualité de toutes les femmes (MacKinnon, 2007 ; 1984). Nos conditions de travail aussi sont menacées à la base (compétence, fiche de poste, etc.), par le soupçon tenace de « vraie fausse professionnelle ». **Les marchands de soupçons sont nos ennemis.** Le danger est considérable, il est déjà à l'œuvre. Si même les viols avec traces de coups - les moins fréquents - peuvent rester impunis, **quelle victime, potentielle ou réelle, peut être protégée ? Quelle réalité ont nos droits fondamentaux ? Quelle féministe peut espérer la « trêve des hostilités » qui, seule, permettrait un début d'égalité (Dworkin, 1983) ?**

=====

DELPHY, Christine : « Qui accuse qui dans l'affaire Strauss-Kahn ? » <http://delphysyllepse.wordpress.com/2011/05/23/qui-accuse-qui-dans-l'affaire-strauss-kahn/>

DELPHY, Christine : « Race, Caste et Genre en France », 2005. <http://lmsi.net/Race-caste-et-genre-en-France>

DINES, Gail & JENSEN, Robert: « Pornography is a Left Issue ».

<http://gaildines.com/publications/articles/>

DWORKIN, Andrea, *Woman Hating: A Radical Look at Sexuality* (Dutton, 1974).

DWORKIN, Andrea, *Pornography : men possessing women*, Boston, Plume, 1991 (1981).

DWORKIN, Andrea, *Pouvoir et violence sexiste*, Montréal, Sisyphe, 2007.

DWORKIN, Andrea : « I Want a Twenty-Four-Hour Truce During Which There Is No Rape », 1983. <http://www.nostatusquo.com/ACLU/dworkin/WarZoneChaptIIIIE.html>

DWORKIN, Andrea, « Pornography Is a Civil Rights Issue », Testimony before the Attorney General's Commission on Pornography on January 22, 1986, in New York City.

<http://www.nostatusquo.com/ACLU/dworkin/WarZoneChaptIVF1.html>

FALQUET, Jules : « Penser la mondialisation dans une perspective féministe », Travail Genre et Sociétés, 2011/1 n°25, p. 81-98. [Disponible ici](#).

FERRAND, Annie : « L'inconscient : l'ennemi intérieur des femmes », *Monde Libertaire* (à paraître).

- FERRAND, Annie : « Rien de ce qui est sexuel ne serait criminel -1 », 2011. <http://sisyphe.org/spip.php?article3951>
- FERRAND, Annie : « Rien de ce qui est sexuel ne serait criminel - 2 », à paraître.
- GUILLAUMIN, Colette, *Sexe Race et Pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, 1992.
- GUILLAUMIN, Colette, « L'idéologie raciste, genèse et langage actuel », 2002, Paris.
- GUILLAUMIN, Colette : « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des Opprimées », *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 2, 1981, p. 19-32. <http://www.erudit.org/revue/socsoc/1981/v13/n2/001321ar.pdf>
- JEFFREYS Sheila, *The spinster and her enemies : feminism and sexuality, 1880-1930*. [New ed.] North Melbourne : Spinifex Press, 1997
- JEFFREYS Sheila, « L'érotisation de la violence et de la subordination, quelques éléments d'histoire », entretien avec Claudie LESSELIER, 1986. <http://sisyphe.org/spip.php?article1063>
- LORDE, Audre : « A Litany for Survival », 1995, in *The Black Unicorn : Poems*. <http://www.interactivetheatre.org/resc/litany.html>
- McKINNON Catharine, *Le féminisme Irréductible, discours sur la vie et sur la loi*, Paris, Des femmes, 2005 (1987).
- McKINNON, Catherine, « Pornography : Not a Moral Issue », 1984. <http://www.jstor.org/pss/40239168>
- MICHARD, Claire, *Le sexe en linguistique : Sémantique ou zoologie ?* 2002, Paris : l'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme.
- POULIN, Richard : « 50 ans après la naissance de Playboy. La tyrannie du nouvel ordre sexuel », 2007. <http://sisyphe.org/spip.php?article801>
- POULIN Richard, *Sexualisation précoce et pornographie*, Paris, La Dispute, 2009.
- RAES, Suzanne, « Les maisons de Hristina », documentaire, Pays-Bas, 2007
- ROUSSOPOULOS, Carole : « Viol conjugal, viols à domicile », documentaire, 2003 : <http://teledébout.org/index.php?page=viol-conjugal>
- « Room Sévices », les violences de sexe et de classe contre les femmes de ménages dans des hôtels de luxe en Suisse : <http://www.tsr.ch/v/embed/DNUL>
- RUSSELL, Diana, *The Politics of Rape: The Victim's Perspective*, 1975
- RUSSELL, Diana *Dangerous Relationships: Pornography, Misogyny and Rape*, 1998
version augmentée du livre, accessible en entier ici : <http://nopornnorthampton.org/2007/01/25/free-book-download-diana-russell-against-pornography-explicit.aspx>
- SALMONA, Muriel, « La Nausée », 2011 : <http://memoiretraumatique.org/qui-sommes-nous/publications.html#titre46-5>
- Supreme Court, Motion to Dismiss, 22.08.2011, The People of the State of New York against Dominique Strauss-Kahn. http://www.nycourts.gov/whatsnew/pdf/dsk_motion_to_dismiss.pdf
- TABET, Paola, « La grande Arnaque, l'expropriation de la sexualité des femmes », *Actuel Marx*, 30, 2001, pp. 131-152.
- THIERS-VIDAL, Léo : « Ça se passe près de chez vous : des filles incestueuses aux mères aliénantes », 2006. <http://libertaire.free.fr/FillesIncestueusesMeresAlienantes.html>